

**Rés # 25-04-04 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2024**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2024, présenté en séance tenante par monsieur Claude Bouchard, CPA.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

**Rés # 25-04-05 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR
L'ANNÉE 2025**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2025 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2025 seront de 14 575 \$ plus taxes. Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 120 \$ (plus taxes).

**Rés # 25-04-06 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION
(OH) EN DATE DU 11 MARS 2025**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget révisé en date du 11 mars 2025, soumis par la S.H.Q. pour l'année 2025.

Que le conseil municipal accepte de payer sa part, soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

**Rés # 25-04-07 EMBAUCHE MME SYLVIE FOSTER À TITRE DE
CONSULTANTE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche, de madame Sylvie Foster, à titre de « consultante », pour assistance au traitement des dossiers en cours. Son tarif horaire sera de 65 \$.

**Rés # 25-04-08 DEMANDE D'UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT «VISA
AFFAIRES DESJARDINS »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

QUE Madame Josyane Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à présenter à VISA DESJARDINS, demande d'émission d'une carte de crédit *Visa Affaires Desjardins* pour une limites de 5 000 \$ et qui devra être émise au nom de Municipalité de Saint-Siméon et/ou au nom de Josyane Gauthier.

QUE Madame Josyane Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer au nom de la Municipalité de Saint-Siméon tout document

nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes. À cet effet, la Municipalité de Saint-Siméon retirera de sa liste de signataire, madame Sylvie Foster.

Je soussigné Josyanne Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon le lundi 7 avril 2025, et qu'elle est toujours en vigueur.

Rés # 25-04-09 MODIFICATION DES SIGNATAIRES « DESJARDINS ENTREPRISES »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter madame Josyanne Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, à la signature de tous documents officiels de l'entreprise. Par conséquent, madame Sylvie Foster sera retirée de la liste des signataires. Madame Gauthier assumera également le rôle d'utilisateur principal au sein de la plateforme Accès D Affaires, et madame Foster sera déchargée de cette fonction.

Rés # 25-04-10 PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Josyanne Gauthier, à titre de permanente, au poste de « directrice générale adjointe », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation étant terminée.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

Rés # 25-04-11 OFFRE DU POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'INTERNE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche, de madame Josyanne Gauthier, à titre de « directrice générale et greffière-trésorière ».

Rés # 25-04-12 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Josyanne Gauthier à titre de « directrice générale et greffière-trésorière » à partir du 1er avril 2025, avec une période de probation de trois (3) mois. Le salaire sera conforme à la « Politique d'emploi révisée 2022-2026 ». Qu'un contrat de travail sera signé entre l'employeur et l'employée. Madame Gauthier est, par le fait même, autorisée à signer tout chèque ou autre document.

Rés # 25-04-13 APPEL DE CANDIDATURE POUR COMBLER LE POSTE DE GREFFIER (ÈRE) / TRÉSORIER (ÈRE)

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lancer un appel de candidatures pour combler le poste de greffe et de trésorerie.

Rés # 25-04-14 APPUI ENJEUX DES CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU QUE tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU QU' également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble de ce service ;

ATTENDU QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

Il est proposé par madame Joannie Bouchard, que la Municipalité de Saint-Siméon soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Rés # 25-04-15 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LE GARAGE MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT
QUE**

le garage municipal a subi des dommages importants suite à l'incendie du 1^{er} février 2025;

**CONSIDÉRANT
QUE**

des matériaux sont nécessaires pour l'entretien et les réparations urgentes;

**CONSIDÉRANT
QUE**

les fonds nécessaires pour ces achats sont couverts par l'assurance;

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver une dépense de 72 001,74 \$ plus taxes pour l'achat de matériaux nécessaires au bon fonctionnement du garage municipal.

Rés # 25-04-16 ADOPTION DU BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

**CONSIDÉRANT
QU'**

en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN

CONSEQUENCE,

il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement d'adopter le bilan annuel des actions en sécurité incendie 2024 de la municipalité de Saint-Siméon et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 25-04-17 MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT

l'entente existante relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT

l'annexe 1 de ladite entente qui spécifie la répartition des frais d'exploitation, dont le coût de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT

la modification de ladite annexe par la MRC afin d'ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement d'accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'annexe 1 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Josyane Gauthier et/ou le maire, M. Sylvain Tremblay à signer ladite entente modifiée.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 25-04-18 MODIFICATION DE L'ENTENTE COMMUNE
INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE
DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT l'entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 10 de ladite entente qui spécifie la répartition des coûts d'opération;

CONSIDÉRANT la modification dudit article par la MRC afin d'ajouter une spécification concernant le taux horaire facturé;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Tremblay et résolu unanimement d'accepter la modification proposée par la MRC de Charlevoix-Est à l'Entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'article 10 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à temps ½ pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il est également résolu de déléguer la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Josyane Gauthier et/ou le maire, M. Sylvain Tremblay à signer ladite entente modifiée.

c. c. Mme Caroline Dion, MRC de Charlevoix-Est

NOTE CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière, Josyane Gauthier, dépose le calendrier des travaux prévus par l'équipe des travaux publics pour 2025.

Rés # 25-04-19 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme « ARPO Groupe-conseil » pour réaliser la mise à jour de notre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égouts et des chaussées, dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), selon l'offre déposée par M. Serge Landry, ingénieur de la susdite firme, le 4 avril 2025, au prix forfaitaire de 14 450 \$ (plus taxes).

Rés # 25-04-20 PAIEMENT DE LA FACTURE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU PONT DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de la facture 25 274,49 \$ plus taxes. Cette somme sera prélevée le programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028).

Rés # 25-04-21 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR LE COLLOQUE SUR LA SANTÉ

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer messieurs Claude Poulin et Michel Kowalew pour participés au colloque sur la santé qui aura lieu les 29 et 30 mai 2025.

Rés # 25-04-22 EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le 20 janvier dernier, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour combler le poste « d'agent de développement » ;

EN

CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Sydgie Valcourt au poste « d'agente de développement » à partir du 8 avril 2025, avec une période de probation de six (6) mois. Le salaire sera conforme à la « Politique d'emploi révisée 2022-2026 ». Qu'un contrat de travail sera signé entre l'employeur et l'employée.

Rés # 25-04-23 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 25-02 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 mars 2025 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers refuser la demande de dérogation mineure « 25-02 » aux fins de réputer conforme un garage dépassant d'environ 0,5 mètre la hauteur de la résidence, alors que l'article 6.2.4-6 du règlement de zonage numéro 196, de la Municipalité de Saint-Siméon, stipule que la hauteur d'un garage ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal.

Rés # 25-04-24 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 25-03 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 27 mars 2025 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 25-03 » aux fins de réputer conforme la superficie d'un terrain partiellement desservi et en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau d'une superficie de 2 379,2 mètres carrés, alors que l'article 4.5 du règlement de lotissement N° 197, stipule que si le terrain en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau est partiellement desservi, et qu'il se situe dans une zone V, la superficie minimale doit être de 2 500 mètres carrés.

Rés # 25-04-25 MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mathieu Simard de l'entreprise MS Habitation pour préparer les plans et devis pour la construction d'un nouveau garage municipal, selon l'offre de service produite le 26 mars 2025 pour la somme de 53 400 \$ plus taxes.

Rés # 25-04-26 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR L'ANNÉE 2025

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2025, qui s'est soldé par un surplus de 5 226 \$.

Rés # 25-04-27 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Les Arts et la Ville adhésion 2025	180,00 \$
- Fédération des Villages-relais cotisation annuelle	1 127,00 \$
- Espace Muni adhésion annuelle	52,32 \$
- Le Charlevoisien forfait annuel	3 000,00 \$
- Association québécoise d'urbanisme adhésion annuelle	172,46 \$

Rés # 25-04-28 CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire à se rendre au 14e Congrès annuel des Villages-relais, qui aura lieu dans la Municipalité de New Richmond en Gaspésie du 28 au 30 mai 2025. Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 292.

Rés # 25-04-29 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES DES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SAINT-SIMÉON À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Saint-Siméon est en accord avec la demande d'exemption de taxes produites par les « Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Siméon ».

CORRESPONDANCE :

- **CAMPING QUÉBEC**
Lancement des inscriptions pour la 28^e édition des Prix de l'Excellence de Camping Québec.
- **MAISON LA MONTÉE**
Invitation à l'occasion du 40^e anniversaire de la Maison la Montée le 14 mai 2025.
- **TOURISME CHARLEVOIX**
Invitation à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Charlevoix le 23 avril 2025.
- **KATABATIK**
Offre de kayak de mer courte durée dans le secteur de Baie-des-Rochers.
- **SERVICES QUÉBEC**
Le taux de la subvention pour l'intégration au travail sera abaissé de 5%.
- **DEMANDE D'EMPLOI**
 - o Steeve Desjardins pour le camping municipal.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 45 et prend fin à 19h 52.

Rés # 25-04-30 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 54.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Josyanne Gauthier
Directrice générale /
greffière-trésorière